

Règlements et conditions de participation au concours du „Tirage 300“ en faveur du Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen

§ 1 – Organisation

La fondation des donateurs du Fans Club Swiss Team Lutte/Ringen organise sous le patronage de Swiss Wrestling Federation – représenté par le président, Monsieur Daniel Hüsler, Rötelberg, 6122 Menznau LU – le tirage au sort du jeu 300. La recette nette du concours sera versée intégralement dans la caisse de l'association des donateurs pour des besoins appropriés.

§ 2 – Participation

La participation à ce concours est ouverte à toutes les personnes âgées de 14 ans et plus. La fondation édite un total de 300 cartes de participation. Le participant / la participante signe la carte en indiquant son adresse complète (nom, prénom, rue, code postal, lieu, téléphone), ainsi qu'une adresse e-mail valable. Le concours commence le 02 septembre 2016 et se termine le 31 décembre 2016.

§ 3 – Validité

Pour que la carte soit valide, elle doit être dûment remplie et signée par le représentant / la représentante de Swiss Wrestling ou d'un club.

§ 4 – Mise en œuvre et obligation

Sous la supervision notariale, toutes les cartes valables seront tirées au sort et numérotées le 27 octobre 2016. Les cartes allant de 1 à 300 ou vice versa seront tirées au sort. Le numéro de chaque carte correspond au montant à payer en CHF: La carte avec le numéro 1 correspond à CHF 1.00, la carte avec le numéro 186 au montant à payer de CHF 186.00 etc. Après le tirage au sort, les cartes seront protocolairement enregistrées par un superviseur. La facturation des numéros tirés, respectivement le montant à payer, s'effectuera immédiatement après le tirage au sort du 29 octobre 2016. Avec une carte remplie et validée, chaque participant / chaque participantes s'engage, avec sa signature, à payer avec le bulletin de versement reçu le montant alloué à sa carte d'ici le 30 novembre 2016.

§ 5 – Prix

Les participants / participantes au tirage au sort du jeu 300 ont la possibilité de gagner un des 20 prix de la somme totale de plus de CHF 20'000.00. Avec l'envoi de la facture, une invitation à la première finale du Swiss Wrestling HUTTER PREMIUM LEAGUE sera annexée, qui aura lieu le samedi 03 décembre 2016, au cours de laquelle le tirage au sort sera effectué.

§ 6 – Tirage au sort / distribution des prix

Le tirage au sort détermine les 20 gagnants. À cet effet, 20 des 300 cartes seront tirées. Cela signifie par exemple: La fée va tirer pour le premier prix la carte avec le numéro 5 – le gagnant / la gagnante peut gagner le prix principal avec sa mise en jeu de CHF 5.00.

Règlements et conditions de participation au concours du „Tirage 300“ en faveur du Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen

Pour le tirage au sort, seules les cartes valables, approuvées avec les numéros attribués, seront autorisées. Les cartes qui n'ont pas encore été payées au moment du tirage au sort, seront considérées comme non valables. Après le tirage au sort, les cartes gagnantes seront enregistrées et protocolées par un superviseur. Les prix seront distribués aux gagnants / gagnantes présents. En absence des gagnants / gagnantes, les prix seront à disposition auprès du Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen jusqu'au 31 décembre 2016. Les lots non réclamés au 1er janvier 2017 resteront en possession de la fondation des donateurs au profit de ses nécessités.

§ 7 – Protection des donnés

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, les renseignements personnels recueillis seront traités en toute confidentialité. Ils ne seront pas transmis à des tiers. En s'inscrivant au concours, le participant / la participante reconnaît que les informations transmises à la fondation des donateurs ou à Swiss Wrestling puissent être utilisées dans le cadre d'autres campagnes promotionnelles et publicitaires. Il / elle accepte également que son nom soit publié dans le cas d'un prix gagnant. Avec une simple demande par écrit à la fondation des donateurs, le participant / la participante a toujours la possibilité de rayer son nom de la liste. Cette demande doit être envoyée **au** Fans Club Swiss Team Lutte/Ringen, Rudolf Wieland, Chäsiweg 3, 5636 Benzenschwil.

§ 8 – Responsabilité

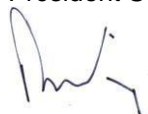
La fondation se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours, si les circonstances l'exigent. Celles-ci peuvent être des cas de force majeure ou des facteurs involontaires, créant ainsi des dédommagements. Avec la participation au concours, les personnes déclarent leur consentement à la réglementation.

Le concours sera exécuté en vertu des 7§ correspondants. La voie judiciaire est exclue.

Menznau / Benzenschwil, le 31 juillet 2015



Daniel Hüsler
Président Swiss Wrestling



Rudolf Wieland
Président Fansclub Swiss Team Lutte/Ringen